COMMUNE DE PITRES

Procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2021 Tenant lieu de compte-rendu

Ouverture de la séance à 18 h 30

Vérification des présences

Présents: Florence LAMBERT, maire; Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECLERCQ, Sabrina EUSEBE, Rodolphe RAILLAT, Adjoints; Jessica RIBEIRO, Gaëtan DUBOURG, Irène MARIE, Jacques SOREL, Michel BIENVENU, Nathalie GREPIER, Gabriel GRAFF, Céline DUVAL, Benoît BIVILLE, Elodie LACOMBE, Ourida GUEZOUL, Christophe PETIT, Laurence RIDIRA, Gianni LEFEBVRE, Jean Pierre COBERT et Marion AUBIN.

Absent excusé représenté : Sébastien BOISSEL par David LECLERCQ.

Le quorum est atteint 22 conseillers sont présents.

Nicolas Quenneville est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu 18 /11/2020

Mme Aubin signale que le conseil municipal devrait voter pour un procès-verbal et non un compte rendu. La maire demande l'approbation du compte rendu ou procès-verbal.

Vote: 19 POUR 2 CONTRE 2 ABSTENTIONS

Points à rajouter dans les divers : Mme la maire demande de bien vouloir rajouter une délibération dans les divers, elle concerne une demande d'aide du Marigny.

Vote: 23 POUR

Mme la maire précise que d'autres points non soumis à délibération seront également ajoutés.

- Question orale de M. Cobert : « Point sur la liste actuelle des conseillers municipaux inscrits aux différentes commissions techniques intercommunautaires de l'Agglomération Seine-Eure ».
- Restos du cœur ;
- Label école numérique ;
- Remerciements et vœux des habitants ;

ORDRE DU JOUR

1 - COMMANDES PUBLIQUES MARCHÉS PUBLICS : SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES : EXTENSION DES ÉCOLES ET CONSTRUCTION D'UNE MÉDIATHÈQUE :

Madame la maire expose que la commune, assistée par NORMANDIE AXE SEINE, a décidé d'engager l'extension de l'école et la construction de la médiathèque.

NORMANDIE AXE SEINE, mandataire de la commune de PITRES a lancé une consultation pour arrêter le choix de la compagnie d'assurance ou de la société de courtage auprès de laquelle sera souscrite l'assurance Dommages Ouvrage pour la construction d'une médiathèque et l'extension de l'école.

Trois sociétés ont été consultées : Les compagnies d'assurance SMACL, la société de courtage GRAS SAVOYE et AXA.

Les sociétés SMACL et GRAS SAVOYE ont fait une proposition :

- SMACL : 15 956.24 € TTC - GRAS SAVOYE : 17 259.92 € TTC

Pour mémoire, l'enveloppe financière prévisionnelle prévoyait une provision de 16 000 € HT pour l'assurance.

Madame Levée, adjointe au maire qui a traité avec les assureurs explique les contrats et les garanties et fait remarquer que l'enveloppe prévisionnelle a été respectée.

Madame la maire dit que l'offre la plus intéressante financièrement est celle de SMACL et qu'elle offre les garanties recherchées.

Elle propose de retenir SMACL.

Vote: 23 POUR

2 - COMMANDES PUBLIQUES MARCHÉS PUBLICS : SIEGE - Adhésion au Groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique

Madame la maire rappelle que les contrats d'énergie pour les bâtiments publics s'arrêtaient au 31/12 et qu'ils doivent être renouvelé.

Elle propose d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité pour les bâtiments communaux. Le SIEGE est en mesure d'effectuer comme les années précédentes ce groupement. En ce moment c'est ENEDIS le fournisseur retenu.

Madame Aubin souhaite savoir si la commission développement durable a eu une réflexion sur l'électricité verte dans les contrats. Elle suggère de voir avec l'Agglo.

Monsieur Quenneville répond que la commission développement durable ne s'est pas encore penchée sur ce sujet pour l'instant.

Mme La Maire précise que le contrat est à renouveler tous les ans et que la commission développement durable pourra y réfléchir pour l'an prochain.

Vote: 22 POUR 1 ABSTENTION

3 - DOMAINE ET PATRIMOINE : Détermination du nom du lotissement de 8 lots rue du Taillis

Ce futur lotissement est situé en haut de la rue du Taillis à droite.

Proposition de madame la maire : Lotissement du Taillis.

Vote: 22 POUR 1 ABSTENTION

4 - DOMAINE ET PATRIMOINE : détermination du nom de la rue qui traverse le lotissement

Ces parcelles sont situées dans un lieu-dit qui s'appelle la Planquette.

Les futures constructions sont situées elles aussi sur des lieux-dits qui s'appellent : Le Bas des champs et l'Entre deux chemins et que ces noms pourraient être donnés aux différents quartiers.

Madame la maire propose pour cette rue de l'appeler « Rue de la Planquette ».

Monsieur Bienvenu indique que la planquette signifiait autrefois « petite planche » sur un petit cours d'eau.

Vote: 22 POUR 1 ABSTENTION

Madame Levée demande à M. Cobert qui s'abstient s'il avait une suggestion. Monsieur Cobert ne peut pas parler. Madame la maire lui suggère d'écrire mais il ne donne pas suite.

<u>5 - DOMAINE ET PATRIMOINE/ PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR BARRET ET MME DE SOUZA RÉGULARISATION DE LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ</u>

Mme la maire expose qu'il convient de régulariser la limite de propriété de M. Barret et Mme De Souza sise 2 rue Charles de Gaulle, parcelles primitives concernées cadastrées section C n° 780 et D n° 316. En effet, leur clôture est en retrait depuis plusieurs décennies mais cela n'avait pas été régularisé. Le trottoir actuel est sur une propriété privée.

Elle demande l'autorisation de régulariser cette situation par une régularisation cadastrale et une cession gratuite.

Vote: 23 POUR

<u>6 - FONCTION PUBLIQUE : convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du personnel communal avec le centre de gestion.</u>

Madame la maire explique qu'il s'agit d'une convention établie pour 3 ans, elle est résiliable par l'une ou l'autre partie. La convention ACFI, qui a été signée entre la commune et le CDG27, est arrivée à son terme durant l'année 2020. Il conviendrait de renouveler cette convention afin d'assurer une continuité des missions.

Elle rappelle que c'est une obligation pour une collectivité d'avoir un ACFI ou une convention avec le CDG pour une mise à disposition d'un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection).

Vote: 23 POUR

7 - DIVERS

SIEGE: PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 11 Décembre 2020

Le SIEGE demande de porter à votre connaissance le PV du comité syndical du 11 décembre 2020. Madame la maire demande si tout le monde l'a reçu et s'il y a des commentaires. L'ensemble des conseillers confirme la réception du document.

• BUREAU DE POSTE

Madame la maire a reçu la poste qui a étudié la fréquentation du Bureau de poste de Pîtres et constate que trop peu d'opérations sont effectuées. La poste propose donc de transformer le bureau de poste.

Lors de cet entretien madame la maire a fait remarquer

- Que les horaires d'ouverture réduits aux après-midi et la fermeture le samedi matin ne favorisaient pas les opérations.
- Que les absences non remplacées des receveuses ne favorisaient pas les opérations.
- Que le service aux habitants devrait être offert.

Les propositions de la Poste sont les suivantes :

- 1 Mettre un **guichet postal chez un commerçant**. Ils pensaient à LIDL. Dans ce cas la poste établit un contrat avec le commerce.
- 2 Créer une **agence postale** sous la responsabilité de la mairie. Implantée dans un local que la poste aménage si besoin. Les personnels sont formés par la poste. Cela peut être des personnels mairie ou un nouveau personnel. Il faut que plusieurs personnes soient formées pour assurer la continuité. Toutes les opérations postales et retrait d'agent jusqu'à 350 €. Une somme de 1 040 € est allouée à la commune pour financer le poste.
- 3 Créer un poste de **facteur guichetier** qui opérerait dans l'actuel bureau de poste et qui peut faire toutes les opérations mais qui pose les mêmes problèmes de remplacement qu'à l'heure actuelle.

Monsieur Bienvenu demande si le Marigny a été sollicité comme commerce.

Madame la Maire répond qu'il n'a pas été évoqué dans les discussions avec La Poste.

Mme Aubin demande sur quels critères la Poste s'est fondée pour affirmer que l'agence de Pîtres a peu d'activités.

Mme La Maire donne les chiffres des années précédentes qui montrent le peu d'opérations effectuées sur le temps d'ouverture.

Mme La Maire informe qu'actuellement le poste est fermé pour cause d'arrêt maladie non remplacé et que cela est problématique pour les habitants.

Mme Levée estime que c'est une opportunité pour la mairie de récupérer la compétence de La Poste avec les aides financières, matériel et la formation, ce qui nous permettrait une plus grande souplesse dans l'organisation du service.

Monsieur Petit demande si le personnel de la mairie est au courant.

Mme La Maire informe que pour l'instant rien n'est décidé et que c'est pour cette raison qu'elle expose la situation en conseil municipal. Elle précise qu'une personne devrait être embauchée pour un temps de service à déterminer afin d'assurer le service postal. Le personnel de la mairie serait surtout formé pour opérer les remplacements.

Mme Ridira demande ce que deviendra le local actuel de La Poste.

Mme la maire estime que, de son point de vue, La Poste devrait déménager à la mairie cela sera possible avec les locaux que l'école va libérer et plus pratique pour le personnel. Une fois qu'une décision sera prise il faudra décider de ce que l'on fera du local actuel de La poste.

M. Petit demande combien de temps avons-nous avant la fermeture.

Mme la maire indique qu'elle a demandé au moins un an de réflexion mais au vu des absences répétées du personnel de la poste il faudra sûrement aller plus vite pour que le service aux habitants soit assuré ce qui est nécessaire.

Mme Aubin demande si un distributeur est prévu

Mme la maire répond que la poste ne prévoit pas de distributeur de billets.

Fonds d'urgence Marigny

Pour aider les commerçants qui ont eu une perte de chiffres d'affaires à cause des confinements l'agglomération Seine Eure et les communes ont demandé aux commerces concernés de faire un dossier de demande d'aide.

L'aide peut aller jusqu'à 3 000 € au total 50 % à la charge de l'Agglo 50% à la charge de la commune.

Cette demande a été envoyée à l'Agglo le 22 décembre ;

Concernant le Marigny la commune a fait cadeau de 4 loyers environ 4 000 € en 2020.

Dans la demande du Marigny il n'est pas fait état de cette aide au contraire il est écrit: «Ne bénéficiant d'aucune exonération (loyers etc...) cette aide serait la bienvenue».

En 2019 la commune avait annulé la dette du Marigny.

Mme la maire propose de lui accorder une aide de 250 euros. Cette aide doublée par celle de l'Agglo correspondra à une aide de 500 € pour le Marigny.

Monsieur Sorel demande si Le Marigny a eu une baisse conséquente de son chiffre d'affaires.

Mme La Maire répond que oui le Marigny a eu une baisse de chiffre d'affaires pendant les mois de confinement.

Mme Aubin demande si dans le dossier il y a une demande de montant.

Mme la maire répond que non, aucun montant n'est indiqué.

VOTE: 23 POUR

QUESTION ORALE de M. Cobert : "Point sur la liste actuelle des conseillers municipaux inscrits aux différentes commissions techniques intercommunautaires de l'Agglomération Seine-Eure «

Madame la maire répond que le conseil municipal dans sa séance du 30 septembre et par délibération a nommé sur sa proposition des délégués dans les 17 commissions de l'agglomération Seine Eure.

Cette liste est consultable dans le registre des délibérations. Elle est également consultable dans le compte rendu du conseil municipal du 30/09/2020 qui a été adressé à tous les conseillers, qui est en ligne sur le site de la mairie, et qui a été affiché dans les huit jours qui ont suivi.

Cette liste n'a pas évolué.

Madame Aubin demande pourquoi les membres de son groupe n'ont pas été rajoutés à la liste alors qu'ils ont recu une convocation à une commission de l'Agglomération.

Mme la maire indique qu'elle n'a aucune information à ce sujet de la part de l'agglomération et met fin au débat comme le prévoit le règlement intérieur pour les questions orales.

· Restos du Cœur

Madame la maire explique qu'elle a reçu les représentants des restos du cœur. Ils ont besoin d'un local car ils ne vont plus pouvoir rester au Manoir. Il y a une trentaine de familles bénéficiaires sur Pîtres. Le local près du Marigny est vide depuis longtemps avec aucune demande de commerce elle propose de mettre à leur disposition ce local.

M. Lefebvre espère qu'ils entretiendront correctement les locaux contrairement à la précédente fois. Mme la maire indique que les locaux que la commune avait prêtés étaient au départ en mauvais état. Mme la maire rappelle que les restos du cœur se sont implantés à pitres dés le début de l'association et qu'à l'époque les distributions s'effectuaient dans la salle des fêtes de Pitres.

· Label école numérique

Courrier du DASEN indiquant par un courrier que le dossier que nous avions monté a été retenu et sera subventionné.

· Remerciement des habitants

Madame la maire fait part des remerciements reçus :

- REMERCIEMENTS CONDOLEANCES: Famille Crother et Famille Birbaum/Robert;
- REMERCIEMENTS COLIS DE FIN D'ANNEE DES AINES OU SOLIDAIRES: M. et Mme Paviot; M. et Mme Decroocq; Mme Capet; Mme Chalal et ses enfants; M. et Mme Barre; Mme Legarrec; M. et Mme Lecomte; M. et Mme Leroy; M. et Mme Récher; Mme Colinet; Mme Mireille Aubin; M. et Mme Retout; Mme Pelletier; M. et Mme Dauplet; M. Helouin; Mme Sylvie Cantrelle; M. et Mme Cerveau; Mme Lecoq; Mme Leclerc et Madame Bourdet et son fils.

Mme Levée remercie les membres du CCAS et du conseil municipal qui ont assuré la distribution des colis aux habitants.

46 personnes ont offert le montant de leur colis au restos du cœur ce qui a dégagé la somme de 1 000 euros pour des jouets pour les enfants des bénéficiaires.

Remerciements à Super U qui a fait des prix.

Remerciements aux enfants de l'Espace des deux rives et à leurs animateurs et pour leurs cartes dessinées offertes avec les colis.

Fin de la séance à 19 h 31.